

Date de transmission de l'acte: 13/04/2026

Date de reception de l'AR: 13/04/2026

089-218900041-AR_006_2026-AR

<p>Date de l'arrêté : 13/04/2026</p> <p>Objet : Portant autorisation de débit de boissons temporaire</p>	<p>A G E D I République Française Département : YONNE Arrondissement : Avallon AISY SUR ARMANCON - Commune</p>
--	---

ARRÊTÉ
N° AR_006_2026

portant Portant autorisation de débit de boissons temporaire

Le maire d'Aisy sur Armançon

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2,

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,

VU l'arrêté préfectoral du 08/07/2010 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ,

VU la demande du 12 mars 2026 formulée par l'Association dénommée "Le Comité des Fêtes"

ARRETE:

Article 1 : Mme la Présidente de l'association Chantal BESANÇON est autorisée à vendre des boissons des groupes un ettrois* à l'occasion d'une manifestation publique qui aura lieu à

la salle des fêtes d'Aisy sur Armançon le 25 avril 2026 de 19 heures à 3 heures.

Article 2 : Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Article 3 : M. le Maire d'Aisy sur Armançon est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

AR_006_2026

Date de transmission de l'acte: 13/04/2026

Date de reception de l'AR: 13/04/2026

089-218900041-AR_006_2026-AR

A G E D I

- M. le Commandant de la Brigade d'Ancy le Franc
- Mme la Présidente de l'association "Comité des Fêtes"

**Les boissons du troisième groupe regroupent les boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur .*

Fait à AISY-SUR-ARMANCON, le 13 avril 2026



Par Délégation